



# DEPPS INFOS



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS GENERALES DE LA DEPPS - N° 0015 – Jan-Mars 2025



## PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE : **Le MSHPCMU signe une convention avec des établissements confessionnels privés catholiques.**



**OPERATION ZERO**  
**CLINIQUE ILLEGALE**  
**D'ICI 2025**  
**CAMPAGNE DE REGULARISATION**  
**ADMINISTRATIVE**  
**des établissements sanitaires privés**

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »



## Le partenariat public-privé, lorsqu'il est structuré, devient un levier puissant de contractualisation pour certains services, d'intégration à la Couverture Maladie Universelle (CMU), de mutualisation des ressources.

La Côte d'Ivoire s'engage vers un secteur privé sanitaire responsable, régulé et durable.

Ce secteur assure près de 40 % de l'offre de soins. Cependant, une étude du ministère de la Santé avait révélé que 81 % des établissements sanitaires privés exercent dans l'illégalité, mettant en danger la santé des populations.

En effet, le paysage sanitaire ivoirien connaît une croissance rapide du secteur privé, acteur majeur de l'offre de soins. Pourtant, cette dynamique s'est accompagnée de nombreuses dérives : établissements sanitaires privés non autorisés, pratiques illégales, qualité approximative et conditions d'hygiène préoccupantes.

Face à cette réalité, l'État, par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et la Couverture Maladie Universelle, à travers la Direction des Etablissements et des Professions Sanitaires (DEPPS), a engagé l'opération « Zéro clinique illégale d'ici 2025 ».

Cette politique d'assainissement rigoureuse, repose sur des campagnes de contrôle, des inspections, des fermetures de structures non conformes, mais aussi sur la sensibilisation et l'accompagnement à la régularisation.

Dans un contexte de transformation du système de santé ivoirien, la quête de qualité dans les établissements sanitaires privés devient une exigence incontournable. En effet, sans normes, il ne peut y avoir de soins sûrs et de qualité ni de confiance durable.

Le partenariat public-privé, lorsqu'il est structuré, devient un levier puissant de contractualisation pour certains services, d'intégration à la Couverture Maladie Universelle (CMU), de mutualisation des ressources.

Mais ces efforts nécessitent un financement adapté pour soutenir la modernisation des établissements sanitaires privés et garantir leur conformité aux normes sanitaires. Un accès facilité au crédit et des incitations financières sont essentiels pour encourager les investissements dans le secteur pour moderniser les plateaux techniques.

Ainsi, en combinant assainissement, renforcement de la qualité, partenariats stratégiques et financement adéquat, la Côte d'Ivoire peut bâtir un secteur privé sanitaire fort, régulé et au service de la santé de tous.



### **DOMAN Assi Didier**

Master de Recherche en Santé Publique :  
Environnement et Santé  
EMBA\_ Entrepreneurship Marketing and  
Managerial Business Administration.  
Ingénieur Génie Sanitaire et Environnement  
Ingénieur des Techniques Biomédicales.  
Chef de Service Communication et Relations  
Extérieures.

## DEPPS INFOS

Bulletin Trimestriel  
d'Informations Générales de la  
DEPPS



**DIRECTION DES  
ETABLISSEMENTS PRIVES ET  
DES PROFESSIONS SANITAIRES**

### Adresse :

Immeuble les « Bambous » 4,  
Avenue Angoulvant, face au Bloc  
ministériel - ABIDJAN-PLATEAU

**Directeur de Publication :**  
Dr Marie-Josèphe BITTY

**Comité de Rédactions :**  
Mr DOMAN Assi Didier  
Mme FOBAH Céline Desrudys  
Mme KOUAME Salamatou  
Mlle TAYORO Grâce Christine  
Mlle GUINDO Sahou  
Mr Coulibaly Adama

**Mise en page :**  
Mr KOUASSI Jacques

**Diffusion :**  
Service de Communication,  
Relations Extérieures et  
Observatoire Digital (SCRE/OD).

**Contact :**  
05 75 45 57 57

# SOMMAIRE

## EDITORIAL

**PAGE : 2**

## LE GRAND ANGLE

### PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE :

- ✓ Rencontre DEPPS - URSSCI : Un pas décisif pour la CMU dans les structures confessionnelles.
- ✓ Le MSHPCMU signe une convention avec des établissements Confessionnels privés catholiques.

**PAGE : 4**

**PAGE : 5**

### CONDITIONS D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES :

La présentation du Dr. BITTY suscite l'intérêt des acteurs du secteur. **PAGE : 6**

### FINANCEMENT DES CLINIQUES PRIVEES :

La Société Financière Internationale (SFI) fait le point. **PAGE : 7**

### QUALITE DANS LE SECTEUR PRIVE :

Les experts réunis à Yamoussoukro. **PAGE : 8**

## DEPPS INFOS

 DEPPS | Une cérémonie de vœux placée sous le signe de la solidarité et de l'engagement. **PAGE : 11**

 CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME A LA DEPPS : Une reconnaissance des réalisations féminines. **PAGE : 12**

 DEPPS | Cérémonie de présentation des nouveaux agents, de célébration des agents décores et d'hommage aux agents qui ont fait valoir leur droit à la retraite. **PAGE : 13-14**

 DEPPS | Première session du comité de recensement des opticiens-lunetiers et optométristes de côte d'ivoire au titre de l'année 2025. **PAGE : 15**

## AUDIENCES

 Rencontre d'échanges et d'informations entre la DEPPS et le CNOCDI. **PAGE : 16**

 Les étudiants hospitaliers de l'UFR Sciences Médicales d'Abidjan reçus par la DEPPS pour discuter du paiement des indemnités de stage de l'année 2024. **PAGE : 17**

 DEMARCHE QUALITE : la société COPTIMENT rencontre la DEPPS. **PAGE : 18**

## FOCUS SANTE

## BON A SAVOIR

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE :  
**RENCONTRE DEPPS – URSSCI : Un pas décisif pour la CMU dans les structures confessionnelles.**

Le jeudi 6 mars 2025, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli, dans sa salle de conférence, une rencontre de concertation avec l'Union des Religieux(ses) dans la Santé et le Social en Côte d'Ivoire (URSSCI). Organisée à l'initiative de l'URSSCI et présidée par Mme la Directrice de la DEPPS, cette réunion a permis d'aborder des points essentiels liés à la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) dans les établissements sanitaires confessionnels.

Parmi les informations partagées lors de cette rencontre, la signature et la remise officielle de la convention entre le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU) et l'URSSCI ont été annoncées aux participants. La DEPPS, acteur clé dans cette démarche, a joué un rôle central dans l'élaboration et la concrétisation de cet accord.



Une grille de tarification consensuelle pour les établissements sanitaires confessionnels a également été présentée. Toutefois, elle devra faire l'objet d'analyses approfondies et d'ajustements avant sa validation définitive.



Malgré la volonté des parties prenantes, la mise en œuvre de la CMU dans ces structures est actuellement à l'arrêt en raison de plusieurs difficultés. Consciente de ces enjeux, Mme la Directrice de la DEPPS s'est engagée personnellement à trouver des solutions pour relancer le processus.

Par ailleurs, le Processus de Financement Basé sur la Performance (PBF) avance progressivement, avec 35 établissements confessionnels intégrés à la phase pilote. Satisfaites de la qualité des échanges, les deux parties ont convenu de se retrouver prochainement pour définir une feuille de route opérationnelle, garantissant une meilleure intégration des établissements confessionnels dans la CMU.

Cette rencontre marque ainsi un pas important vers une couverture santé plus inclusive et accessible à tous en Côte d'Ivoire.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE :

**Le MSHPCMU signe une convention avec des établissements confessionnels privés catholiques.**

En vue de rapprocher davantage ses populations des soins de santé primaires, Le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) peut, par convention, associer les structures sanitaires privées au service public sanitaire, conformément à l'article 8 du décret N° 96-876 du 25 octobre 1996 portant classification des établissements publics sanitaires ;

C'est dans ce cadre que le MSHPCMU à travers la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a signé un accord-cadre avec L'Union des Religieux (ses) dans la Santé et le Social en Côte d'Ivoire (URSSCI).

Cet accord a pour objet de définir le cadre de collaboration entre le MSHPCMU et l'URSSCI en matière de santé et vise à renforcer le partenariat entre l'État et les établissements sanitaires privés de type confessionnel catholique membres de l'URSSCI, qui jouent un rôle essentiel dans l'action publique de santé.

L'URSSCI est une association à but non lucratif créée au début des années 2000 et reconnue par le récépissé de déclaration d'Association N°0468/MATED/DGAT/DAG/SDVA du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation de la République de Côte d'Ivoire daté du 24 août 2020. Qu'elle est parue dans le Journal Officiel N°9, du lundi 31 janvier 2022, page 80 ;

A ce jour, l'Association compte à titre de membres soixante-onze (71) Établissements Sanitaires Privés à But Non Lucratif (ESP-NL), de type confessionnel catholique, dont les premiers étaient le Centre Médical Notre Dame des Apôtres de Bouaké et le Centre de santé privé confessionnel Notre Dame d'Evron à Bécédi, qui ont ouvert respectivement en 1938 et 1963



CONDITIONS D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVES :  
**La présentation du Dr. BITTY suscite l'intérêt des acteurs du secteur.**

La 4ème édition des journées de la Médecine libérale, organisée par l'Union Nationale des Médecins Privés de Côte d'Ivoire (UNAMEPCI), s'est tenue le mardi 18 février 2025 à la salle de conférence de l'espace CRRAE-UMOA à Abidjan Plateau. Au cœur de cet événement, le Dr. Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la DEPPS, a animé une conférence très attendue sur le thème « Établissements sanitaires privés : Conditions d'ouverture et d'exploitation et niveaux d'interventions ». Sa présentation a captivé l'attention des nombreux acteurs du secteur privé de la santé présents.

Dès le début de son intervention, Mme la Directrice a souligné le rôle crucial du secteur privé dans le système de santé ivoirien, qui représente 40 % de l'offre de soins à l'échelle nationale et 60 % dans la ville d'Abidjan.

Elle a ensuite abordé la question de la régularisation des établissements, rappelant qu'une enquête de 2018 avait révélé que seulement 18 % des 3 792 établissements recensés étaient autorisés. Face à cette situation, le ministère de la Santé a lancé une campagne de régularisation ambitieuse, visant à éliminer les « cliniques » illégales d'ici 2025.

Le Dr. BITTY a ensuite détaillé les étapes de la procédure d'ouverture d'un établissement sanitaire privé (ESPr), depuis la lettre adressée au ministre de la Santé jusqu'à la visite de conformité de la DEPPS et la délivrance de l'autorisation d'ouverture. Concernant les niveaux d'interventions, elle a rappelé que les ESPr de nature médicale respectent la pyramide sanitaire, avec des établissements de niveaux primaire, secondaire et tertiaire, à l'image du secteur public.

Cet exposé clair et précis a permis à l'auditoire de mieux comprendre les enjeux et les procédures liés à l'ouverture et à l'exploitation des établissements sanitaires privés. La présentation du Dr. BITTY a suscité de nombreuses questions et échanges, témoignant de l'intérêt des acteurs du secteur pour cette thématique essentielle.



FINANCEMENT DES CLINIQUES PRIVEES :  
**La Société financière internationale fait le point.**

Une rencontre d'échanges entre La Société financière internationale (IFC), la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) et la Plate-forme du Secteur Privé de la Santé (PSPS) s'est déroulé le mercredi 19 Mars 2025 à la SALLE CAVALY, au siège de la Banque Mondiale à Cocody, Abidjan.

L'objectif général de cette rencontre était la révision et la consolidation de l'étude de l'IFC sur le financement des cliniques privées.

En effet, une étude de marché visant à évaluer les besoins et les opportunités d'accompagnement des Etablissements Sanitaires Privés (ESPr) en Côte d'Ivoire en matière de planification d'approvisionnement et de maintenance d'équipements médicaux a été réalisée en 2024.

Ce rapport met en évidence les principales idées et opportunités identifiées pour l'initiative : faciliter le financement des Equipements Médicaux en Afrique (AMEF).

Cette rencontre tripartite entre la BANQUE MONDIALE, la DEPPS et la Plate-forme du Secteur Privé de la Santé (PSPS) a permis de faire des observations et apporter des recommandations aux documents



en vue de le parfaire et satisfaire toutes les parties engagées dans ce projet. D'autres séances sont programmées avant la présentation officielle.

La délégation de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) était conduite par Mme la DIRECTRICE, Dr Marie-Josèphe BITTY.



QUALITE DANS LE SECTEUR PRIVE :  
**Les experts réunis à Yamoussoukro.**

Un Atelier d'élaboration de l'outil national d'évaluation de la qualité dans le secteur privé en Côte d'Ivoire se tient du 24 au 29 Mars 2025 à l'hôtel UNIVERSAL de Yamoussoukro.

Organisée à l'initiative de la Direction de la Médecine Hospitalière et de Proximité (DMHP), cette rencontre a pour objectif principal de disposer d'un outil d'évaluation de la qualité des soins et prestation des services de santé, qui prend en compte les exigences de l'ISO 9001 et 7101 et du secteur privé et valider l'outil du public.

L'utilité de cette activité est d'obtenir un outil d'évaluation qui servira à relever le défi de la transparence sur la qualité du secteur privé de la santé, afin d'orienter les décisions gouvernementales et l'accompagnement à la certification. Elle permettra d'obtenir un outil d'évaluation de la qualité du public et du privé qui prend en compte les exigences de la norme ISO 9001 V 2015 et ISO 7101 V 2023.



COMMUNIQUE

À L'ATTENTION DES PROMOTEURS/PROPRIETAIRES DES ESPr  
SUR LE RECENSEMENT DES ARRETES D'AUTORISATION SANS LIMITE DE DATE DE VALIDITE



MINISTERE DE LA SANTE DE  
L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA  
COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS  
PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
Union-Discipline Travail



Abidjan, le 02 AVR 2024

05 36  
N° \_\_\_\_\_/MSHPCMU/CAB/DGS/DEPPS/yjj

A

Mesdames/Messieurs  
les Promoteurs / Propriétaires des  
Etablissements Sanitaires Privés

ABIDJAN

**Objet :** Recensement des arrêtés d'autorisation  
sans limite de date de validité

**Mesdames/Messieurs,**

Le Ministère de Santé de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU) procède à la publication annuelle de la liste des Etablissements sanitaires privés (ESPr) autorisés dans le cadre de l'Opération zéro 'clinique' illégale d'ici 2025.

A cet effet, le MSHPCMU informe les Promoteurs/Propriétaires des ESPr détenteur d'un **arrêté d'autorisation sans limite de date de validité**, à se faire connaître à la Sous-Direction du Guichet des Agréments des Etablissements Sanitaires de la DEPPS, afin de les enregistrer sur la liste des ESPr autorisés pour l'année 2024.

Le MSHPCMU compte sur chacun des promoteurs et Propriétaires pour la bonne réussite de cette opération de recensement des ESPr détenteurs des arrêtés d'autorisation sans limite d'âge de validité.

Soyez assurés, **Mesdames/Messieurs**, de ma considération distinguée.

Dr Marie-Josèphe BITTY

Immeuble les « BAMBOUS » 4, Avenue Angoulvant, face au Ministère des Affaires Etrangères

Tél : 27 20 33 21 50 / 27 20 33 21 51/ 0787589025 / BP. V 16 ABIDJAN / E-mail : [secretariatdepps2@gmail.com](mailto:secretariatdepps2@gmail.com)

Site Web : [www.depps.sante.gouv.ci](http://www.depps.sante.gouv.ci) / Facebook, Instagram, Twitter : [alerteinfocliniqueci](#) / YouTube, Facebook : [depps2](#) / Tik Tok : [depps73](#)

**DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES (DEPPS)  
RECENSEMENT DES ETABLISSEMENTS SANITAIRES AYANT UN ARRETE  
D'AUTORISATION SANS LIMITE DE DATE DE VALIDITE**

**I. DESCRIPTION DU DOCUMENT D'AUTORISATION**

Arrêté N° .....  
Date de signature de l'arrêté : .....

Décret N° .....  
Date de signature du décret : .....

**II. Type/nature/niveau d'intervention de l'ETABLISSEMENT**

N° de Dossier DEPS: ..... Ou N° de Convention et date, le cas échéant : .....

Nature de l'établissement: Médicale.....Paramédicale.....Médecine traditionnelle.....Médecine alternative / complémentaire.....  
Autre à préciser.....

Préciser le niveau d'intervention : Polyclinique ..... clinique ..... Centre médical..... Cabinet dentaire..... Maternité .....  
Autres à préciser.....

**III. DENOMINATION**

.....  
Son adresse postale, adresse email et contacts téléphoniques (fixe, WhatsApp et autre), site web.....  
.....

**IV. SITUATION GEOGRAPHIQUE**

Préciser la situation géographique dudit établissement (Ville, Sous-préfecture, Commune, quartier, zone résidentielle, lot, étage n°).....  
.....

**V. PROMOTEUR/PROPRIETAIRE**

Personne physique : préciser nom, prénoms, profession, contacts et N° d'inscription à l'Ordre ou Conseil National de la profession concernée .....

Personne morale : préciser le type de société, la raison sociale, la dénomination exacte, l'adresse .....

.....  
Les nom et prénoms, titre et contacts de son représentant .....

**VI. RESPONSABLE MEDICOLEGAL :**

Directeur Médical Scientifique(DMS), Directeur Médical (DM) ou Responsable technique Paramédical (RTParaM) : Nom, prénom, profession, numéro d'inscription à l'Ordre National ou au Conseil National, statut administratif, contacts (téléphoniques, E-mail, Boite Postale).....  
.....

Date :	Promoteur / Propriétaire Nom, prénom  .....  Signature  Précédée de la mention « certifié sincère »
--------	--

DEPPS | UNE CEREMONIE DE VŒUX  
PLACEE SOUS LE SIGNE DE LA SOLIDARITE ET DE L'ENGAGEMENT

Lundi 6 janvier 2025, la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a organisé une réception pour célébrer la nouvelle année. Les agents de la DEPPS ont présenté leurs vœux à Dr Marie-Josèphe BITTY, la Directrice de la structure. La cérémonie a débuté par des formalités habituelles, marquées par une ambiance conviviale et chaleureuse. Après avoir accueilli ses collaborateurs, Dr BITTY a pris la parole pour exprimer ses vœux les meilleurs à l'ensemble des agents ainsi qu'à leurs familles.

Dans son discours, Dr BITTY a également mis l'accent sur l'importance de la solidarité et de l'engagement tout au long de l'année. Elle a encouragé ses collaborateurs à travailler ensemble, dans un esprit d'équipe, pour atteindre les objectifs définis pour la DEPPS. Cette cérémonie a été l'occasion non seulement de célébrer le début d'une nouvelle année, mais aussi de renforcer les liens entre les membres de l'équipe et de s'engager ensemble pour de meilleurs résultats.



## CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME A LA DEPPS : UNE RECONNAISSANCE DES REALISATIONS FEMMINES.

Le 10 mars 2025, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a observé la Journée internationale des droits de la femme avec une cérémonie présidée par Dr Marie Josèphe BITTY, la Directrice de la DEPPS.

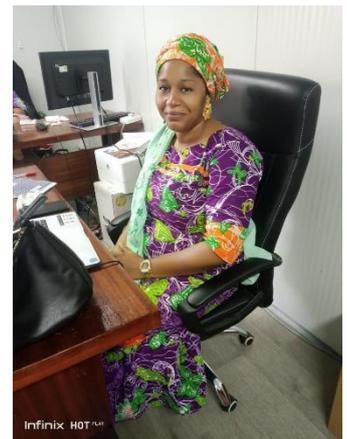
Lors de cet événement, elle a souligné l'importance de célébrer les réalisations et les contributions des femmes au sein de leur organisation et dans le monde entier. Dans son discours, Dr BITTY a déclaré : « **Aujourd'hui, nous célébrons la force, le courage et les réalisations des femmes du monde entier. Mais cette journée est aussi un appel à une reconnaissance de droits et du leadership féminin.** »

Elle a saisi cette occasion pour rappeler que l'égalité des genres est un droit humain fondamental, mentionnant les luttes historiques des femmes pour la liberté, l'égalité et la justice. Elle a insisté sur le fait que, malgré les progrès réalisés, il reste encore de nombreux obstacles à franchir pour parvenir à un monde véritablement équitable.

Dr BITTY a encouragé chacun à travailler ensemble pour faire de l'égalité des genres non pas un objectif lointain, mais une réalité concrète. Elle a conclu en félicitant toutes les femmes de la DEPPS, ainsi que les hommes, en leur souhaitant une Bonne Journée des Droits de la Femme.

La DEPPS compte un total de 78 acteurs, dont 35 femmes, représentant ainsi 44% de l'effectif. Ce ratio met en évidence l'engagement de Madame la Directrice envers l'égalité des genres et l'inclusivité au sein de son équipe, incluant des sous-directrices et des chefs de service.

La cérémonie a été agrémentée d'un défilé des femmes de la DEPPS, suivi d'un moment convivial de rafraîchissement, permettant à tous de célébrer ensemble cette journée importante.



DEPPS | CEREMONIE DE PRESENTATION DES NOUVEAUX AGENTS,  
DE CELEBRATION DES AGENTS DECORES ET D'HOMMAGE AUX AGENTS QUI ONT FAIT VALOIR LEUR  
DROIT A LA RETRAITE



Le vendredi 21 février 2025, la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) en partenariat avec l'Amicale des Agents de la DEPPS (AMADEPPS) a organisé une cérémonie commune de célébration des agents décorés et d'hommage aux retraités de l'année 2024.

Présidant la cérémonie, Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice de la structure, a adressé ses mots de bienvenue à l'ensemble du personnel.

A la suite de la Directrice, Mme COULIBALY Pulchérie, chef du personnel, a présenté officiellement les 12 agents nouvellement affectés à la DEPPS ainsi que les agents décorés et ceux qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

Prenant la parole, la première responsable de la DEPPS, par ailleurs faisant partie des décorés de 2024, a d'abord souhaité la bienvenue aux nouveaux agents affectés à la DEPPS et s'est dit ravie de les accueillir au sein de la Direction dont elle a la charge.



S'adressant ensuite aux retraités, Dr BITTY les a remerciés pour les bons et loyaux services rendus à la nation et particulièrement au Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle à travers la DEPPS. Poursuivant, elle a félicité les décorés de l'année 2024 pour leur abnégation au travail qui leur a valu d'être distingués.



Après l'intervention de Madame la Directrice, le président de l'AMADEPPS, M. BAMBA Adama a au nom de l'amicale dont ils sont membres, félicité les décorés et les retraités pour avoir contribué au rayonnement de la DEPPS d'une part et au bon fonctionnement de l'amicale d'autre part, par leur implication dans toutes les actions de celle-ci.



Par la suite, des trophées ont été remis à chaque retraité et à chaque décoré en signe de reconnaissance pour leurs actions à la DEPPS.

Intervenant au nom des récipiendaires, M. KOKOLA AYE Jacot a exprimé la gratitude des distingués envers la Direction, l'Amicale ainsi que tous les agents pour l'hommage qui leur a été rendu. Il a exhorté ses anciens collaborateurs à plus d'engagement dans le travail afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Direction.

Cette cérémonie a également été l'occasion de célébrer les natifs des mois de janvier et de février. C'est dans une ambiance festive et bon enfant que la cérémonie s'est achevée.



## DEPPS | PREMIERE SESSION DU COMITE DE RECENSEMENT DES OPTICIENS-LUNETIERS ET OPTOMETRISTES DE COTE D'IVOIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2025



La première session du comité de recensement des opticiens-lunetiers et optométristes de Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025 a eu lieu ce mardi 18 mars 2025 à la salle de conférence de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS).

L'objectif de cette réunion est d'établir la liste 2025 des opticiens lunetiers et Optométristes habilités à exercer en Côte d'Ivoire.

La session a été présidée par Madame ASSOH Prisca Eveline Chef de Service Coordination et Suivi des Professions Sanitaires à la DEPPS, Représentant Madame le Directeur de la DEPPS et par ailleurs point focal de l'activité.

Notons que cette séance de travail a réuni la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du MSHPCMU, le Conseil Supérieur des Métiers de l'Optique de Côte d'Ivoire, le Syndicat National des Opticiens de Côte d'Ivoire ainsi que l'Institut Supérieur de Formation des Opticiens (ISFOP Optique).



Pour récapitulatif :

Au cours de la rencontre, 49 dossiers de demande d'inscription au registre des opticiens-lunetiers de l'année 2025 ont été instruits et analysés.

Ainsi sur les 49 dossiers analysés, 32 ont reçu un avis favorable soit 65%, 09 ont reçu un avis favorable sous réserve soit 18,3%, 05 ont été ajournés soit 10,02% et 03 ont reçu un avis défavorable soit 6,12%.

Les requérants dont les dossiers ont reçu un avis favorable, seront inscrits au registre des opticiens-lunetiers habilités à exercer en Côte d'Ivoire au titre de l'année 2025. Ils recevront par la suite des cartes professionnelles qui leur permettront d'exercer en toute légalité.



RENCONTRE D'ÉCHANGES ET D'INFORMATIONS ENTRE LA DEPPS ET LE CNOCDCI



Le 28 janvier 2025, la Directrice de la Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) a accueilli les membres du Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de Côte d'Ivoire (CNOCDCI). Cette délégation était dirigée par le président de l'ordre, Dr Kadjo Michel.

Lors de cette rencontre, Dr Kadjo a présenté les vœux du nouvel an au nom de la délégation à Madame la Directrice et à ses collaborateurs. L'ordre du jour principal était de s'informer plus sur la DEPPS et d'établir une meilleure collaboration entre la celle-ci et le CNOCDCI.

Madame la Directrice a expliqué les missions de la DEPPS, en insistant sur son rôle de régulateur des professions sanitaires, à l'exception de la pharmacie. La DEPPS définit les conditions d'exercice des professions non organisées en ordre, en vue de garantir la qualité et la sécurité des pratiques sanitaires.

La rencontre a également abordé la mise en place d'une collaboration entre la DEPPS et le CNOCDCI pour lutter contre l'exercice illégal de la profession de chirurgien-dentiste et les formations qui ne respectent pas les règles de l'ordre. Cette initiative vise à assurer que la profession est exercée de manière légitime et conforme aux normes établies.

Dr BITTY, la Directrice de la DEPPS, a exprimé sa gratitude à la délégation pour leur démarche et a affirmé sa volonté et sa disponibilité à travailler pour améliorer la régulation de la profession de chirurgien-dentiste ainsi que de toutes les autres professions dont sa direction a la charge.



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**



**LES ETUDIANTS HOSPITALIERS DE L'UFR SCIENCES MEDICALES D'ABIDJAN  
REÇUS PAR LA DEPPS POUR DISCUTER DU PAIEMENT DES INDEMNITES  
DE STAGE DE L'ANNEE 2024**



Ce mercredi 19 février 2025, les étudiants hospitaliers de l'UFR Sciences Médicales d'Abidjan ont été reçus par Dr Marie-Josèphe BITTY, à la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS).

L'objet de cette visite était d'obtenir des informations sur le processus de paiement des indemnités de stage, une question cruciale pour les étudiants en Médecine d'Abidjan.

Lors de cette rencontre, Dr Marie-Josèphe BITTY a exprimé avec beaucoup d'empathie et de sincérité sa désolation face à la longue attente des étudiants hospitaliers pour le paiement de leurs indemnités de stage. Elle a reconnu que cette situation a engendré des difficultés et des souffrances pour beaucoup d'entre eux. Madame la Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires a poursuivi en détaillant le processus de paiement des indemnités de stage, rassurant les étudiants sur la transparence et l'efficacité des procédures en place. Elle a également confirmé que la Paierie Générale de la Santé avait déjà effectué le virement des indemnités depuis le lundi 17 février 2025.

Cette réunion a été l'occasion pour les étudiants et la DEPPS de discuter des améliorations possibles pour le processus de paiement des indemnités pour l'année académique 2024-2025.

Les étudiants hospitaliers, satisfaits de cette rencontre, ont prévu de partager les informations reçues avec l'ensemble des étudiants de l'UFR de Médecine d'Abidjan.




# OPERATION **ZERO** CLINIQUE ILLEGALE D'ICI 2025

## CAMPAGNE DE REGULARISATION ADMINISTRATIVE des établissements sanitaires privés

« Ensemble, agissons pour des établissements de santé de qualité et des professionnels engagés »







**NUMÉRO VERT**

**143**

**APPEL GRATUIT**  
7J/7 - 24H/24

REJOIGNEZ GRATUITEMENT LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE POUR TOUTES :

**SUGGESTIONS**      **PRÉOCCUPATIONS**      **RECLAMATIONS**



**UCP SANTÉ NUTRITION**  
Unité de Coordination des Projets  
Santé - Nutrition • Banque mondiale



**PSNDPE**  
Programme Santé, Nutrition et  
Développement de la Petite Enfance

### DEMARCHE QUALITE : LA SOCIETE COPTIMENT RENCONTRE LA DEPPS.



Le mercredi 12 février 2025, une séance de travail s'est tenue à la DEPPS (Direction des Établissements Privés et des Professions Sanitaires) sous la présidence de sa Directrice, Dr Marie -Josèphe BITTY avec la société COPTIMENT, spécialisée dans la démarche qualité.

L'objectif de cette rencontre était de définir le mode opératoire œuvre de la démarche qualité dans les ESPr (Établissements Sanitaires Privés).

COPTIMENT dispose d'une équipe d'experts qualifiés dans l'accompagnement pour l'amélioration de la qualité des services.





# TEAMS DEPPS

Parce que vous partagez nos valeurs que vous nous faites confiance à juste titre\*

**T**RAVAIL-**I**NTEGRITE-**T**RANS-PARENCE-**R**ESPONSABILITE ET **E**SPRIT D'EQUIPE



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU  
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : [secretariatdeps2@gmail.com](mailto:secretariatdeps2@gmail.com)



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale :05 75 45 57 57



## La Direction Générale de Couverture Maladie Universelle (DGCMU)



### Pour toutes vos informations sur La CMU

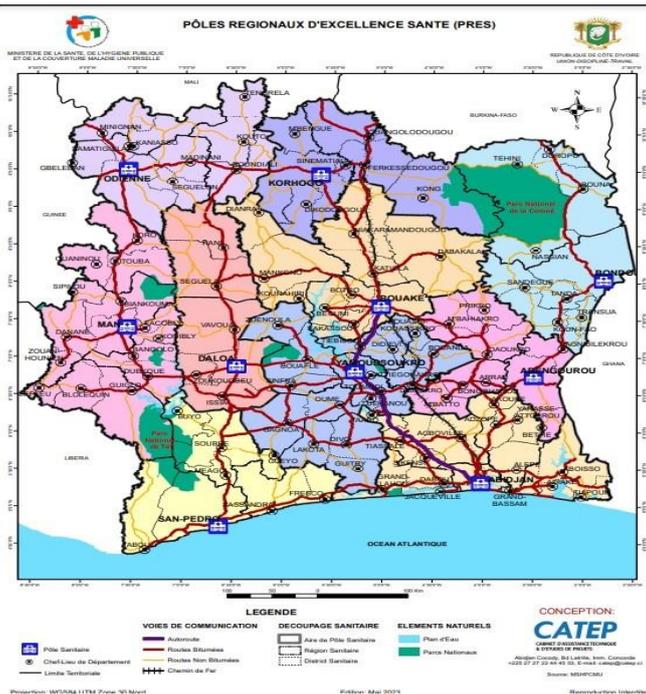
- 🔍 Vérifiez la disponibilité de votre carte CMU ici : <https://macartecmu.ci>
- 🔍 La liste des sites d'inscription de votre carte CMU ici : [Sites d'inscription de la carte CMU](#)
- 🔍 Les prix des actes de consultations de la carte CMU ici : [Actes de consultations de la carte CMU](#)
- 🔍 Site web officiel : Tout savoir sur la CMU : <https://ipsenam.ci>
- 🔍 CMU / Consultez la liste des Établissements de santé agréés : <https://ipsenam.ci/hopitaux>
- 🔍 Accédez à la liste des pharmacies partenaires : <https://ipsenam.ci/pharmacies>
- ☎️ Pour dénoncer toute mauvaise conduite, appelez gratuitement : 143 (Ministère de la Santé).

#### LE SAVIEZ-VOUS ?

En Côte d'Ivoire, la CMU (Couverture Maladie Universelle) prend en charge plusieurs opérations chirurgicales :

- 📍 Les opérations de l'abdomen comme l'appendicite et la péritonite.
- 📍 Les opérations ORL comme l'amygdalectomie.
- 📍 Sans oublier que les césariennes et les accouchements normaux sont déjà gratuits dans les Établissements de santé.

POLES REGIONAUX D'EXCELLENCE SANTE



Dans un arrêté signé le 2 mai 2023 à Abidjan, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle, Pierre N'gou Dimba, a procédé à la création de 10 pôles régionaux d'excellence santé (PRES) dans la pyramide sanitaire en Côte d'Ivoire. M. Dimba a défini le PRES comme étant une organisation fonctionnelle permettant une prise en charge holistique et de qualité de la population sur la base de la mutualisation de ressources de plusieurs structures sanitaires d'une ou de plusieurs régions sanitaires. Le PRES veille à garantir aux populations de son aire d'influence tous les services de santé, globaux, spécialisés, continus, intégrés et efficaces dans une approche de continuum de soins à travers les différents niveaux de la pyramide sanitaire, précise l'arrêté. L'établissement support du PRES se situe dans la ville dont le nom lui est attribué. Il a pour rôle de mutualiser les moyens et les compétences des différentes structures de santé afin d'améliorer le système de soins, de limiter le cloisonnement entre et au sein des services et des structures de santé dans leur aire géographique d'influence, d'améliorer la coordination et la coopération entre les différents opérateurs et acteurs du secteur de la santé dans leurs géographiques d'influence et de limiter les évacuations sanitaires.

Source : A.I.P

LES 10 POLES REGIONAUX SANITAIRE

- **PRES ABENGOUROU**, comprenant les directions de la santé de l'Indenie Djaublin, du Moronou et de l'Iffou.
- **PRES ABIDJAN**, qui regroupe les directions régionales de la santé d'Abidjan 1 et Abidjan 2, de l'Agnébi-Tiassa, des Grands ponts, de la Mé et du Sud Comoé.
- **PRES BONDOUKOU**, comprend les directions régionales de la santé du Boukani et du Gontougou.
- **PRES BOUAKE**, comprend les directions régionales de la santé du Gbèkè, du Béré et du Hambol.
- **PRES DALOA**, comprend les directions régionales de la santé du Haut Sassandra et du Worodougou.
- **PRES KORHOGO**, comprend les directions régionales de la santé du Tchologo et du Poro.
- **PRES MAN**, comprend les directions régionales de la santé du Cavally, Guemon, du Tonpki et du Bafing.
- **PRES ODIENNE**, comprend les directions régionales de la santé de la Bagoué du Folon et du Kabadougou.
- **PRES SAN-PEDRO**, comprend les directions régionales de la santé du Gboklè, de la Nawa et de San-Pédro.
- **PRES YAMOOUSSOUKRO**, comprend les directions régionales de la santé du Belier, de la Marahoué, du N'zi, du Loh-Djiboua et du Gôh.

PARTENAIRES



# Couverture Maladie Universelle



## Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle



**Pierre DIMBA prévient :** "Très bientôt pour que vous ayez des soins que ce soit dans les hôpitaux publics et privés, il faut que vous ayez votre carte "CMU"



**TOUT SAVOIR SUR LES SIGNES ET LES MESURES DE PREVENTION DE LA MPOX (VARIOLE DU SINGE).**

**VARIOLE DU SINGE**

Observez *les mesures de protection suivantes* :

- Eviter de manipuler et de consommer la viande de brousse
- Eviter les contacts rapprochés avec les personnes malades de la MPOX
- Eviter de toucher les sécrétions des personnes malades (pus, sang, salive, sueur, urine) ainsi que leurs affaires personnelles telles que les vêtements, draps, serviettes, cuillères)
- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon

Source : MSHP-CMU

1



2



5



3



6



4



7





# NOS CONTACTS

## DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU  
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : [secretariatdepps2@gmail.com](mailto:secretariatdepps2@gmail.com)



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

## GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Angoulvant, face au Bloc ministériel - ABIDJAN-PLATEAU  
B.P. V 16 ABIDJAN - Tél : 27 20 32 46 32 / 27 20 22 83 34 / 07 87 58 90 25



<https://www.depps.sante.gouv.ci> - E-mail : [guichetagrementdepps@gmail.com](mailto:guichetagrementdepps@gmail.com)



alerteinfocliniqueci



Observatoire Digitale : 05 75 45 57 57

Secrétariat Guichet : 01 71 73 71 38

## NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



### Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle